



AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des installations de recherche
et des déchets

Paris, le 16 SEP 2009

N/Réf : Dép-DRD-N° 0474-2009

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

à

Monsieur le Président du Groupe Permanent
d'experts chargé des Laboratoires et Usines

Monsieur le Président du Groupe Permanent
d'experts chargé des Réacteurs

Objet : Examen par les GPE « laboratoires et usines » et « réacteurs » du management de la sûreté et de la radioprotection au CEA

Réf. :

1. Rapport DPSN/RA/001 Indice 1 transmis par lettre du 27 mars 2009
2. Lettre ASN/DRD/0493/2007 du 14 août 2007
3. Lettre CEA/MR/DPSN/SSN/2007 n°121 du 26 novembre 2007
4. Lettre ASN/DRD/0259/2008 du 6 mai 2008
5. Lettre ASN/DRD/0370/2009 du 26 juin 2009

Messieurs les présidents,

Par lettre citée en première référence, le directeur de la protection et de la sûreté nucléaire du CEA m'a transmis un rapport relatif au management de la sûreté et de la radioprotection au CEA.

Compte tenu des enjeux liés à ce dossier, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire examiner ce dossier, ainsi que les notes rédigées en support, par les Groupes Permanents d'experts « laboratoires et usines » et « réacteurs » que vous présidez.

En effet, dix ans après le dernier examen sur ce thème (1999), je souhaite qu'ils portent un avis sur le fonctionnement du CEA en regard des éléments de retour d'expérience recueillis et analysés depuis cette date ainsi que sur le diagnostic porté sur cette organisation.

www.asn.fr

6, place du Colonel Bourgoin • 75572 Paris cedex 12
Téléphone 01 40 19 86 00 • Fax 01 40 19 86 69

Par courrier cité en référence [2], l'ASN avait préalablement fait part au CEA de son souhait de réunir les groupes permanents d'experts sur ce thème et fait part des éléments attendus dans son dossier. En réponse, par courrier cité en référence [3], le CEA avait transmis une présentation synthétique dudit dossier, qui a fait l'objet d'un certain nombre de demandes de compléments de la part de l'ASN par les lettres citées en référence [4] et [5].

Je souhaite que l'examen par les groupes permanents porte en particulier sur les points suivants :

- l'organisation de la sûreté et de la radioprotection et le rôle des différents acteurs et notamment les pouvoirs et l'indépendance de l'inspection générale et nucléaire,
- la politique et la stratégie en matière de facteurs humains et organisationnels,
- la gestion de la sûreté et de la radioprotection dans les projets,
- le management des compétences en sûreté, notamment en matière de sûreté-criticité, et en radioprotection,
- la gestion de la sûreté et de la radioprotection dans les prestations,
- le système d'autorisations internes, en tant que processus, sans contre-expertise de dossiers d'autorisations internes,
- le retour d'expérience,
- le management de la sûreté et de la radioprotection au quotidien (bonnes pratiques, interface exploitants-expérimentateurs, élaboration des dossiers de sûreté, etc.),
- l'évaluation du système de management de la sûreté et de la radioprotection (critères d'évaluation, enseignements tirés des audits, etc.).

Par ailleurs, sur la base du dossier demandé au CEA par lettre citée en référence [5] pour fin septembre 2009, je souhaite que les experts des Groupes permanents puissent se prononcer sur la politique générale du CEA en termes de vieillissement, obsolescence et renouvellement des installations, et sur les dispositions organisationnelles et managériales mises en place pour maîtriser les risques associés.

Je vous demande de bien vouloir convier la direction des installations de recherche et des déchets aux travaux du Groupe Permanent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le directeur général adjoint,


Jean-Luc LACHAUME